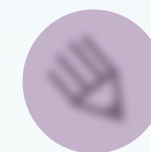




Découvrir



Créer



Financer



Gérer

# 2

## FÉDÉRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Pour démarrer un projet, il est crucial d'identifier les acteurs du territoire et de les solliciter en fonction de leurs compétences. La visite de jardins existants est l'occasion de rencontrer des personnes ressources qui partagent leurs retours d'expérience. Dès que l'idée de jardin se structure le fait d'informer les habitants et futurs jardiniers facilite l'appropriation du projet et donc sa pérennité. Ils peuvent être impliqués dans le projet à travers une concertation regroupant les différents acteurs et ayant pour objectif la définition des grandes orientations du jardin.

- Qui sont les acteurs et quelles sont leurs fonctions ?

- De qui vient l'idée ?

- Comment bénéficier de retours d'expériences ?

- Comment mettre en place une concertation pour programmer et concevoir ?

- Comment identifier les personnes « motrices » dans le jardin ?

## Qui sont les acteurs et quelles sont leurs fonctions ?

Deux étapes peuvent être identifiées dans un projet de jardin : **la création, la gestion**. À chacune d'elles, des acteurs interviennent et interagissent. Un même acteur peut jouer plusieurs fonctions et intervenir dans ces deux étapes. Les schémas qui suivent décrivent de manière théorique les relations entre les différents acteurs.

### > LA CRÉATION

#### PORTEUR DE PROJET

Ce peut être une association, un collectif, un groupe d'habitants sans statut particulier, un bailleur, une commune, etc. Il propose un projet sans forcément avoir toutes les compétences techniques. Il a en particulier la responsabilité de trouver le budget et le terrain pour réaliser le jardin. C'est en quelque sorte le chef d'orchestre du projet de jardin. C'est également souvent le **maître d'ouvrage**.

#### FUTURS JARDINIERS

Ils ne sont pas toujours identifiés dès le départ par le porteur de projet. Les futurs jardiniers sont invités à participer à la création du jardin à l'occasion de moments de **concertation**.

#### ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le porteur de projet peut recruter une **AMO** dès la création du jardin. Ce rôle est en général celui de bureaux d'études, dont certains ont été créés par les fédérations des réseaux nationaux des jardins. Il suit le projet et conseille le porteur de projet dans la durée (cf. Fiche 5 : [INVESTIR SELON LES MOYENS](#)).

#### PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN

Il s'agit d'un particulier ou une structure publique (bailleur, commune, etc.) qui met à disposition à titre gracieux ou locatif un terrain.

#### FINANCEURS

Ils peuvent être nombreux et participent financièrement à la création du jardin. Ils peuvent aussi être sollicités pendant toute la vie du jardin pour divers projets (accompagnements financiers pour des prestations ou réalisations matérielles, cf. fiche 7 : [FINANCER SON PROJET DE JARDIN](#)).

#### CONCEPTEUR

Il s'agit d'une personne ou d'une équipe qui prend en charge la

programmation et la réalisation des différents plans et documents techniques du jardin. Dans le cas d'un jardin collectif, le paysagiste concepteur ou un bureau d'études spécialisé dans les jardins collectifs peut jouer ce rôle. Une collectivité ou une association peut également gérer ce volet si elle en a les compétences. On l'appelle aussi **maître d'oeuvre**.

#### ENTREPRISE(S)

Elles réalisent les divers chantiers sous la supervision du concepteur. Elles peuvent embaucher des habitants à l'occasion d'ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).

#### PARTENAIRES SPÉCIALISTES

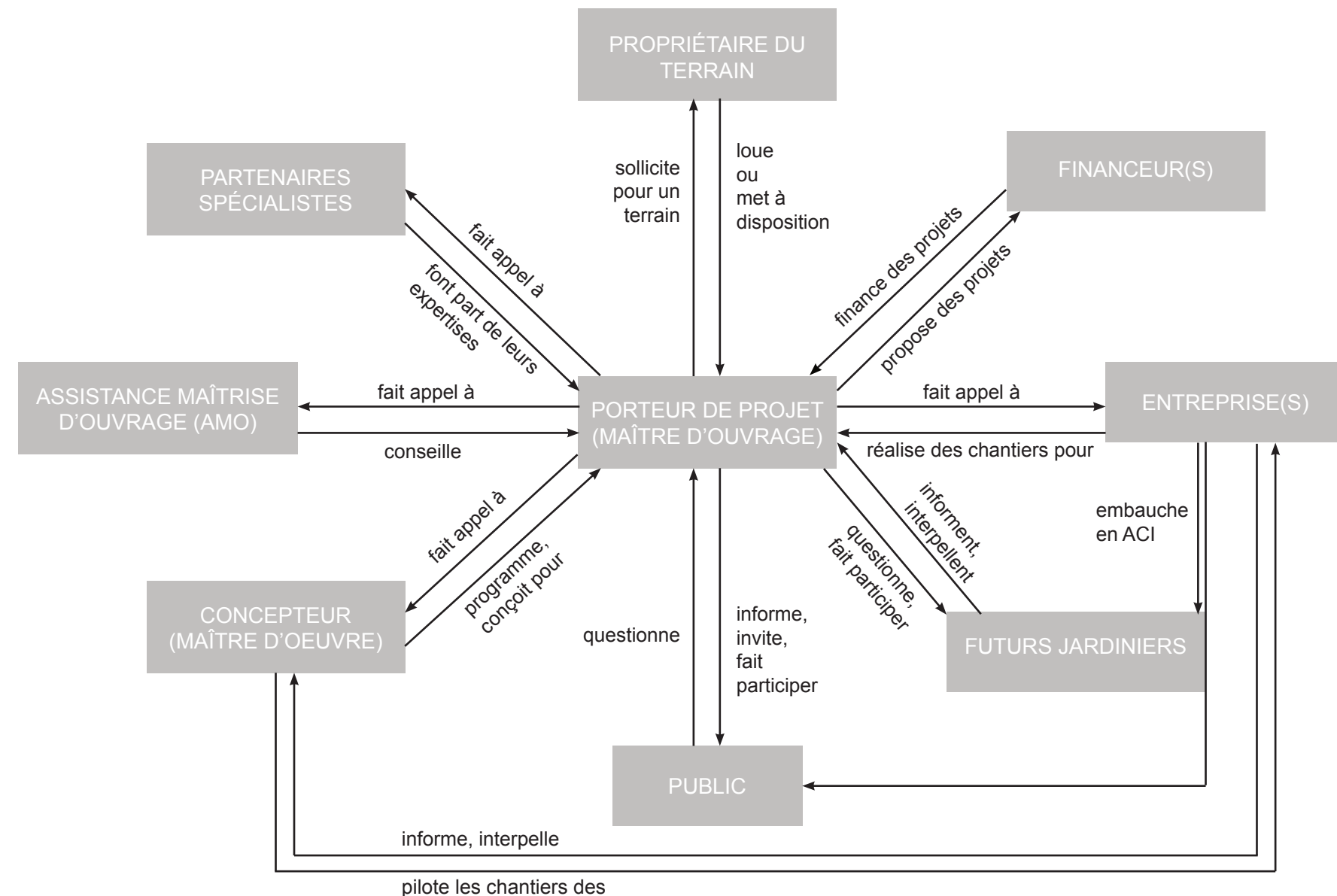
Ces personnes ressources peuvent faire partie d'associations, d'institutions, ou d'entreprises. Ils sont invités par le porteur de projet à suivre la création du jardin et peuvent participer à son

développement en partageant leurs expertises.

Leurs spécialités étant diverses, ils sont choisis en fonction du contexte et des nécessités : économie sociale et solidaire, biodiversité, réglementation, etc.

#### PUBLIC

Ce sont toutes les personnes qui peuvent bénéficier des animations et avoir accès au jardin de manière ponctuelle ou non. Cela regroupe les habitants, les écoles, les centres de formation, les associations, etc.



Interactions des acteurs pouvant intervenir dans la création d'un jardin

## > LA GESTION

### GESTIONNAIRE (et ANIMATEUR)

Il s'agit d'une structure (association animatrice, association de jardiniers, commune, collectif, etc.) qui gère la vie du jardin (logistique, relations entre jardiniers, respect des règles, lien avec le porteur ou propriétaire) et anime en organisant des événements, des animations, etc. C'est quelque part le chef d'orchestre du jardin une fois qu'il fonctionne. Dans le cadre des jardins partagés, le porteur de projet joue souvent ce rôle.

### COMITÉ DE SUIVI

Certains porteurs de projet de jardins familiaux mettent en place ce comité afin de statuer sur des décisions importantes : attribution des parcelles, établissement du règlement intérieur, choix sur les investissements à venir, etc. Les membres sont entre autres des représentants du porteur de projet, du gestionnaire, des financeurs, des élus de quartier, etc.

### PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

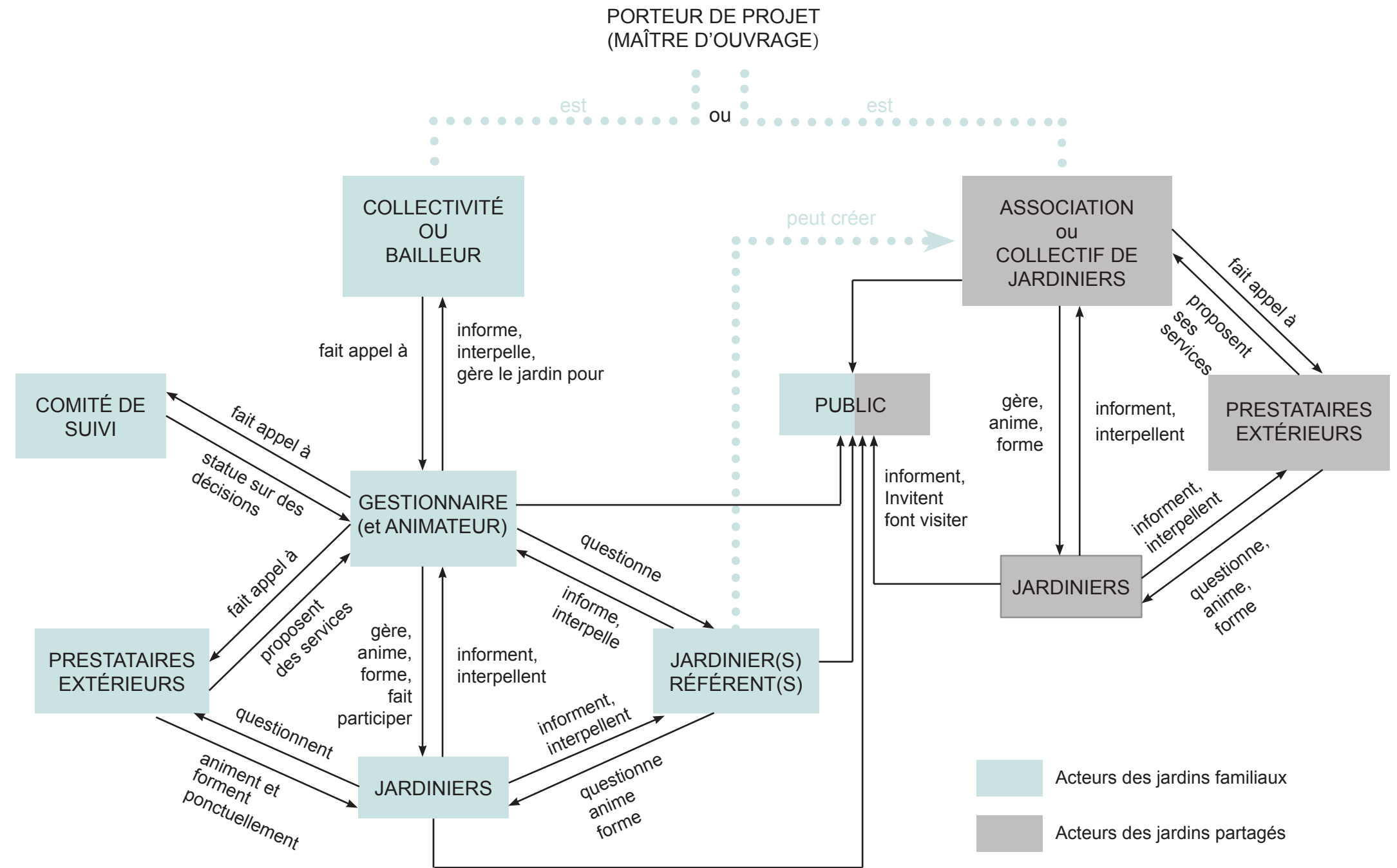
Le gestionnaire peut ponctuellement, en accord avec le porteur de projet, faire appel à des prestataires extérieurs pour apporter des compléments de formation aux jardiniers, pour organiser des événements et pour animer.

### JARDINIERS

Ce sont les personnes qui ont signé un contrat de bail avec le gestionnaire. Elles bénéficient d'une parcelle pour jardiner et peuvent participer aux différentes animations et formations. Les jardiniers participent, en concertation avec les différents acteurs, à la conception, gestion, animation du projet. Ils peuvent présenter le jardin au public.

### JARDINIERS RÉFÉRENTS

Ce sont les jardiniers qui sont les plus impliqués dans la vie du jardin. Ces jardiniers au rôle moteur peuvent être sollicités par le gestionnaire pour faire le relais sur le terrain afin d'assurer par exemple l'ouverture du jardin, l'animation etc. Ils peuvent, si cela est prévu dans la gestion d'un jardin familial, orchestrer le montage d'une association de jardiniers pour gérer le jardin à la place d'un tiers gestionnaire qui se retire au bout d'un certains temps (le fonctionnement deviendrait ainsi celui d'un jardin partagé).



Les jardins d'insertion par le social peuvent s'organiser selon les 2 organigrammes

Interactions des acteurs pouvant intervenir dans la gestion d'un jardin

## De qui vient l'idée ?

Elle peut venir **d'un groupe d'habitants motivés** qui exprime le besoin d'avoir un terrain pour jardiner et renforcer les liens sociaux.

Elle peut être à **l'initiative d'un bailleur ou d'une commune** qui souhaite mettre à disposition un terrain pour des habitants. En général, ce cas de figure ne fonctionne pas bien si le porteur du projet n'a pas échangé en amont avec les habitants. D'après le directeur technique de l'association An Grèn Koulèr Écritures Sociales :

*“Il vaut mieux partir de la demande des habitants, car, si le projet ne répond pas à un besoin de la population, le jardin risque d'être peu fréquenté, peu entretenu et non viable”*

**Une prise de contact avec les habitants, qui durera dans le projet**, est donc à réaliser par le porteur de projet dès que possible pour informer les habitants de l'idée de projet et recueillir les avis (réunion d'information publique, etc.)

Il est également crucial de co-construire avec les autres acteurs locaux (bailleurs sociaux, commune, associations, voisins...) qui pourraient participer au projet.

## Comment bénéficier de retours d'expériences ?

Afin d'avoir du recul, il est formateur d'aller **visiter des jardins collectifs existants**, en tentant si possible de cibler des jardins dont le contexte et l'environnement pourraient correspondre au projet souhaité.

En 2010, l'association Kaz Maron a monté son projet sur La Saline avec la commune et la SIDR. Pour cela, elle s'est appuyée sur l'expérience du **Jardin de La Châtoire** de la commune du Tampon. Accompagnée de l'École du Jardin planétaire, elle a ensuite organisé des visites d'autres jardins collectifs avec les jardiniers afin d'explorer l'existant et de favoriser les échanges.

Solliciter les acteurs qui ont des retours d'expériences permet de mieux cibler ses choix et d'éviter des erreurs. C'est donc un moyen de gagner du temps et de l'argent. Il est conseillé d'établir **un partenariat** avec un acteur qui a déjà de l'expérience sur la réalisation ou gestion d'un jardin collectif.

Un recensement (non exhaustif) des acteurs de La Réunion a été réalisé par le CAUE et la DEAL de La Réunion en 2020 pour

identifier les acteurs des jardins collectifs qu'ils soient propriétaires, financeurs, associations gestionnaires de jardins collectifs, organismes de formation au jardinage, etc. Ils peuvent être sollicités en fonction des questions et de l'avancement du projet. Ils sont en partie référencés à la Réunion :

<https://s-pass.org/fr/portail/426/jardins-collectifs-de-la-reunion.html>

<https://www.circuitcourt.re/>

## Comment mettre en place une concertation pour programmer et concevoir ?

Si la phase d'information au moment de la naissance de l'idée obtient des retours positifs, le projet de créer un jardin collectif se valide et une phase de concertation collective peut commencer.

**Elle concerne les habitants, futurs jardiniers, mais aussi tous les autres acteurs qui gravitent autour du projet** (initiateur, bailleur, association gestionnaire, futurs jardiniers, élus, les établissements à proximité pouvant être intéressés par le jardin).



Réunion en petit groupe

Elle permet de définir les orientations du jardin, son fonctionnement, son financement et son aménagement. C'est un temps également intéressant pour **statuer collectivement sur des sujets pouvant être épineux**, comme l'attribution des parcelles, le montant du loyer, le règlement intérieur. Le fait que ces points soient co-construits permet de limiter les conflits plus tard à ce sujet.

La concertation peut se faire de différentes manières : ateliers *in situ* en petits groupes, enquêtes auprès des habitants sous forme de questionnaires, réunions avec tous les acteurs, etc.



Atelier participatif pour une mise en espace des propositions

## Comment identifier les personnes au rôle moteur dans le jardin ?

Une fois le jardin en fonctionnement et quelle que soit la typologie du jardin, **le gestionnaire doit pouvoir s'appuyer sur des jardiniers «moteurs» pour faire vivre le jardin**. En effet, en tant que gestionnaire, il ne pourra peut-être pas être autant présent sur place que les jardiniers eux-mêmes.

Des jardiniers moteurs, souvent présents sur place et impliqués dans la vie du jardin, sont un relais pour le gestionnaire ou l'animateur. Ces jardiniers pourront, si le jardin est au début géré par une association animatrice tiers, porter l'association ou le collectif gestionnaire du jardin plus tard.

Le témoignage de l'animatrice de l'association AREP qui gère le **Jardin La Cayenne** du réseau kaloupilé de la SIDR à Ravine Blanche est évocateur :

*“Personne n'y croyait mais une dynamique s'est créée, les échanges se sont faits. Il faut au départ des personnes moteurs pour créer ce lien de solidarité. Ici, c'est le président de l'association des jardiniers, qui a été un pilier.”*